

REGLEMENT CHALLENGE MATTHIEU LADAGNOUS U15 et U17

2026

Article 1 :

Sous le contrôle de la Fédération Française de Cyclisme, le Vélo club Nayais organise pour les catégories U15 et U17 le Challenge Matthieu LADAGNOUS.

Article 2 :

Ce challenge est ouvert à tous les U15 et U17 filles et garçons licenciés à la FFC.

Article 3 :

Les sept épreuves retenues sont :

1 - BIDOS le 8 Mars 2026 - épreuve organisée par le FC OLORONNAIS.

2 - NAY le 22 Mars 2026 - épreuve organisée par le V.C NAYAIS.

3 - LESCAR le 1 Mai 2026 - Souvenir André FOUQUET épreuve organisée par le LESCAR Vélo Sprint.

4 - PAU le 31 Mai 2026 - épreuve organisée par le PAU-VELO 64.

5 - VAL D'AZUN le 7 Juin 2026 - montée du Tech, épreuve organisée par l'UC LAVEDAN.

6 - LESTELLE BETHARRAM le 21 Juin 2026 - épreuve organisée par le V.C NAYAIS.

7 - MAULEON le 28 Juin 2026 - épreuve organisée par le SA MAULEON.

Article 4 :

-Classement général :

A l'issue de chaque épreuve un classement aux points sera établi selon le barème suivant sur les 20 premiers : 75-60-50-45-40-35-32-29-26-23-20-17-14-11-8-5-4-3-2-1. Pour les filles les points seront attribués en fonction de leurs catégories et du nombre de coureuses finissant l'épreuve.

Tout coureur qui prendra le départ d'une épreuve se verra attribuer un bonus de 10 pts.

Tout coureur qui participera à la totalité des épreuves se verra attribuer un bonus supplémentaire de 25 pts, ainsi qu'un coureur qui ne pourrait pas participer à raison d'une sélection régionale ou nationale.

Un classement général par catégorie sera effectué à l'issue de la septième épreuve et ne prendra en compte que l'addition des six meilleures places pour les U15, U17, filles et garçons (les 10 points de bonus de cette manche seront aussi perdus).

En cas d'égalité de points au classement général final, les coureurs seront départagés par le nombre de victoires ou à défaut de places de second, de troisième, de quatrième voire de cinquième, etc...en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière épreuve du challenge.

-Classement du meilleur grimpeur et des points chauds :

A l'issue de chaque épreuve, un classement du meilleur grimpeur et un classement des points chauds seront établis en totalisant les points qui seront attribués aux coureurs en fonction de leur place à chaque classement suivant le barème suivant : 1^{er} : 3 points 2^{ème} : 2 points 3^{ème} : 1 point

Il n'y aura pas systématiquement de classement grimpeur ou points chauds sur chaque épreuve, voici la répartition :

1 - BIDOS : 1 classement meilleur grimpeur et 1 classement points chauds.

2 - NAY : 1 classement meilleur grimpeur.

3 - LESCOAR : 1 classement points chauds.

4 - PAU : 1 classement points chauds.

5 - VAL D'AZUN : 1 classement meilleur grimpeur.

6 - LESTELLE BETHARRAM : 1 classement points chauds.

7 - MAULEON : 1 classement meilleur grimpeur.

Pour ces 2 classements, il n'y a pas de distinction filles et garçons.

En cas d'égalité au classement final, les coureurs seront départagés par le dernier classement obtenu.

Afin de distinguer les coureurs pendant les courses, à l'issue de la 2^{ème} épreuve permettant d'établir le 1^{er} classement général et ensuite sur toutes les épreuves, il sera attribué :

- 1 maillot jaune **MIEL DE NOUSTE** à chaque leader du classement général U15 et U17 filles et garçons.
- 1 maillot blanc à pois rouges **PSSO** à chaque leader du classement des grimpeurs U15 et U17.
- 1 maillot vert **SARL BALAS ET FILS DAL'ALU** à chaque leader du classement des points chauds U15 et U17.

Après chaque manche si un coureur est en tête de 2 classements il ne lui sera remis qu'un seul maillot, l'autre maillot étant remis au 2^{ème} du classement et en dernier recours au 3^{ème}. L'ordre des classements est le suivant : classement général, classement des grimpeurs et classement des points chauds.

Les maillots devront obligatoirement être portés par les coureurs à l'épreuve suivante. En cas d'égalité sur un des classements à l'issue d'une manche (sauf classement général final) et les coureurs ne pouvant pas être départagés (même nombre de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}...places), le coureur porteur du maillot pour la manche suivante sera celui qui le portait déjà sur celle-ci.

Après chaque épreuve, le classement du Challenge sera mis en ligne sur les comptes **Facebook et Instagram de Matthieu LADAGNOUS et du Vélo Club Nayais** et transmis aux clubs adhérents.

Les 3 premiers des différents classements généraux finaux U15 et U17 filles et garçons ainsi que le vainqueur du classement final des grimpeurs et le vainqueur du classement final des poids chauds, seront récompensés par Matthieu LADAGNOUS, en fin de saison lors d'une réception. Les lauréats absents lors de la remise ne recevront pas leurs prix.

Article 5 :

Les litiges seront réglés par le jury des commissaires et le vélo club Nayais.

Article 6 :

Le fait pour un coureur de participer à ce challenge, implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

Les Présidents des clubs adhérents :

FC OLORONNAIS - LESCAR VS - PAU VELO 64 - UC LAVEDAN - SA MAULEON - VC NAYAIS -
Matthieu LADAGNOUS

